

Mardi 7 juillet 2020

LUBRIZOL : Communiqué de Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen

Le Maire de Rouen ne siège pas au CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) qui doit se prononcer aujourd'hui sur le redémarrage de l'activité de l'entreprise Lubrizol. Seule la Métropole Rouen Normandie y siège. C'est de mon point de vue très regrettable, mais c'est ainsi. Nouvellement élu Maire vendredi dernier, j'y ai été invité par 'courtoisie' par l'Etat (et l'en remercie), mais n'y ai pas le droit de vote et n'ai reçu aucun des documents soumis à discussion cet après-midi. Cela me semble absurde et contraire à l'intérêt général.

Sur la forme, soumettre la demande de redémarrage de Lubrizol en plein milieu du calendrier électoral, après l'élection municipale mais avant l'élection métropolitaine (qui aura lieu le 15 juillet prochain), alors que c'est précisément la Métropole Rouen Normandie qui siège et pas les Communes, est pour le moins surprenant. Quelle légitimité pour la Métropole alors que son Conseil, son exécutif et sa présidence seront modifiés dans quelques jours à peine ?

Sur le fond : au moment de l'examen de la précédente demande de réouverture partielle de l'usine, le 10 décembre dernier, nous avons co-signé avec plusieurs Maires, parlementaires et élus locaux un communiqué listant un certain nombre de conditions précises, préalables à toute reprise de l'activité du site. A ce jour je n'ai reçu, en tant que Maire de Rouen, aucun élément précis de réponse aux questions soulevées dans ce communiqué. Il y en a certainement, ils ont peut-être, sans doute, été communiqués aux membres du CODERST et seront peut-être, sans doute, évoqués cet après-midi. Pour ma part, je n'ai rien reçu.

Dans ce communiqué de décembre 2019, nous demandions « que la parole et l'inquiétude légitime des habitants soient entendues à leur juste niveau. A catastrophe exceptionnelle, procédure exceptionnelle. Celle du CODERST est nécessaire mais ne nous semble, en cette circonstance particulière, pas suffisante. Nous demandons que le dossier de demande de réouverture partielle soit rendu public. Nous demandons que son analyse soit menée à la fois par la DREAL Normandie et par un autre service public indépendant compétent en matière d'évaluation des risques, de façon contradictoire. Nous demandons enfin qu'un panel de citoyens habitant le territoire, tirés au sort à l'instar de ce que le Gouvernement a mis en place pour la Convention citoyenne écologique au plan national, puisse visiter le site de Lubrizol, se voir exposé le projet de réouverture par l'entreprise, poser les questions qu'il souhaite à l'exploitant comme à la DREAL et, finalement, puisse formuler en toute indépendance un avis auprès de l'Etat. ». A ma connaissance, rien de tout cela n'a été fait.

Nous écrivions aussi que « la décision de réouverture, même partielle, du site de Lubrizol doit aussi s'apprécier à l'aune de la capacité de l'Etat à résoudre les défaillances graves qui ont été mises en lumière dans la gestion de l'accident et la communication de crise. Or, à ce jour, aucun système d'alerte automatique (SMS, courriels...) n'a été instauré. A notre connaissance les moyens d'inspection de la DREAL, et plus largement les moyens publics nécessaires en cas de catastrophe, n'ont pas été significativement augmentés. Et l'on ne peut pas dire non plus que le niveau d'information, d'éducation et de préparation au risque technologique dans la population ait été amélioré depuis le 26 septembre : aucun exercice de simulation n'a été conduit, aucun document de sensibilisation n'a été diffusé. ». Malheureusement ces éléments d'appréciation sont toujours d'actualité. Les citoyens Rouennais n'ont, à ma connaissance, reçu de l'Etat aucune information -sans parler de formation ou d'exercices de simulation- sur le respect des exigences de sécurité industrielle depuis le 26 septembre 2019.

En outre, suite à mon courrier du 10 mars dernier au Premier ministre concernant la nécessité de mettre urgemment en place des messages d'alerte et d'information via les téléphones mobiles (dispositif 'Cell broadcast' opérationnel dans de nombreux pays dans le monde) plutôt que de s'appuyer sur des sirènes visiblement obsolètes et défaillantes, le Gouvernement m'a répondu que les dispositions nationales à ce sujet seront prises d'ici juin... 2022 (!) et que « compte tenu des fortes contraintes budgétaires (...), il n'est pas possible de prévoir un financement complémentaire par l'Etat des systèmes d'alertes institués par les communes. ». Comme nous étions en période électorale je n'avais pas rendu public ce courrier jusqu'à présent. Je le fais aujourd'hui. En clair, depuis le 26 septembre 2019 rien de tangible n'a été fait ni ne semble prévu à court terme par l'Etat pour améliorer l'alerte et l'information des habitants, autrement que par les sirènes déjà en place.

Dernier point, qui n'est pas des moindres : les projets de décrets et arrêtés nationaux renforçant les inspections de sites classés, qui font partie d'un plan d'action pour tirer les leçons de l'incendie du 26 septembre à Rouen et qui visent à mettre en application les recommandations émises par le ministère de la transition écologique suite à l'enquête sur ledit incendie (nouvelles prescriptions sur les entrepôts couverts, par exemple), sont en consultation publique depuis le 26 juin dernier et jusqu'au 17 juillet prochain¹. Il faudrait donc se prononcer sur le redémarrage de l'usine, alors que les nouvelles dispositions réglementaires de sécurité industrielle ne sont pas adoptées et sont toujours en consultation publique ? Et je ne parle pas des odeurs persistantes sur Rouen, depuis hier...



Depuis l'accident du 26 septembre 2019, nous avons toujours affirmé notre attachement à l'activité économique et industrielle durable dans la vallée de Seine. Elus locaux nous savons les enjeux sociaux, les milliers d'emplois concernés. Nous savons et saluons le travail, l'engagement des salariés de Lubrizol et de leurs représentants. Nous savons les efforts mis en œuvre par l'entreprise pour répondre aux exigences de sécurité demandées par l'Etat.

Mais il y a deux points sur lesquels je ne transigerai jamais : la sécurité et la transparence. On attend des élus qu'ils prennent des positions et agissent de façon responsable. Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, même si formellement je ne siège pas encore à la Métropole Rouen Normandie et n'ai pas le droit de vote au CODERST, je me prononce publiquement, en tant que Maire de Rouen, contre le redémarrage de Lubrizol dans de telles circonstances.

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen

ⁱ <https://www.paris-normandie.fr/actualites/societe/lubrizol-a-rouen-les-projets-de-decrets-sont-ouverts-a-la-consultation-publique-OJ16979373>

